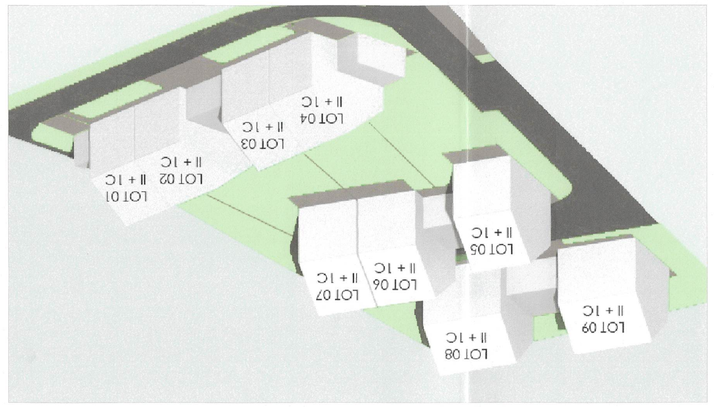

LOT 10	0,03ares		
-	0,00 M2	-	0,00 M2
-	3,80 M2	-	-
-	-	-	-

LOT 1	4,28ares		
-	88 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	246,40 + 26,25 = 272,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 2	3,59ares		
-	88 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	246,40 + 26,25 = 272,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 3	3,58ares		
-	88 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	246,40 + 26,25 = 272,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 4	4,51ares		
-	88 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	246,40 + 26,25 = 272,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 5	4,80ares		
-	90,00 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	252 + 26,25 = 278,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.38'/)			

LOT 6	3,76ares		
-	90,00 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	252 + 26,25 = 278,25 M2
214,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.38'/)			

LOT 7	4,15ares		
-	90,00 + 26,25+11 = 125,25 M2	66	252 + 26,64 = 277,64 M2
200,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.38'/)			

LOT 8	5,02ares		
-	100 + 26+11 = 137,00 M2	66	267 A5+ 26,25 = 293,70 M2
215,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 9	4,63ares		
-	100 + 26+11 = 137,00 M2	66	267 A5+ 26,25 = 293,70 M2
215,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 12,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

LOT 10	0,03ares		
-	0,00 M2	-	0,00 M2
-	3,80 M2	-	-
-	-	-	-

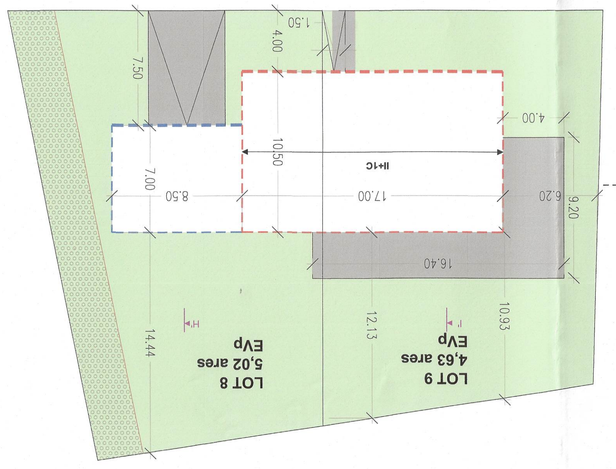

VARIANTE CONCERNANT LES LOTS 8 ET 9

LOT 8 + LOT 9	9,65 ares		
-	100,00 + 26,25+11 = 137,00 M2	66	100,00+ 26,25 = 267,40 M2
301,00 M2	1 - mj	-	1 - u
-	Ne 7,00m Ht 11,00m	-	II + 1C
Σ(Smax.42')			

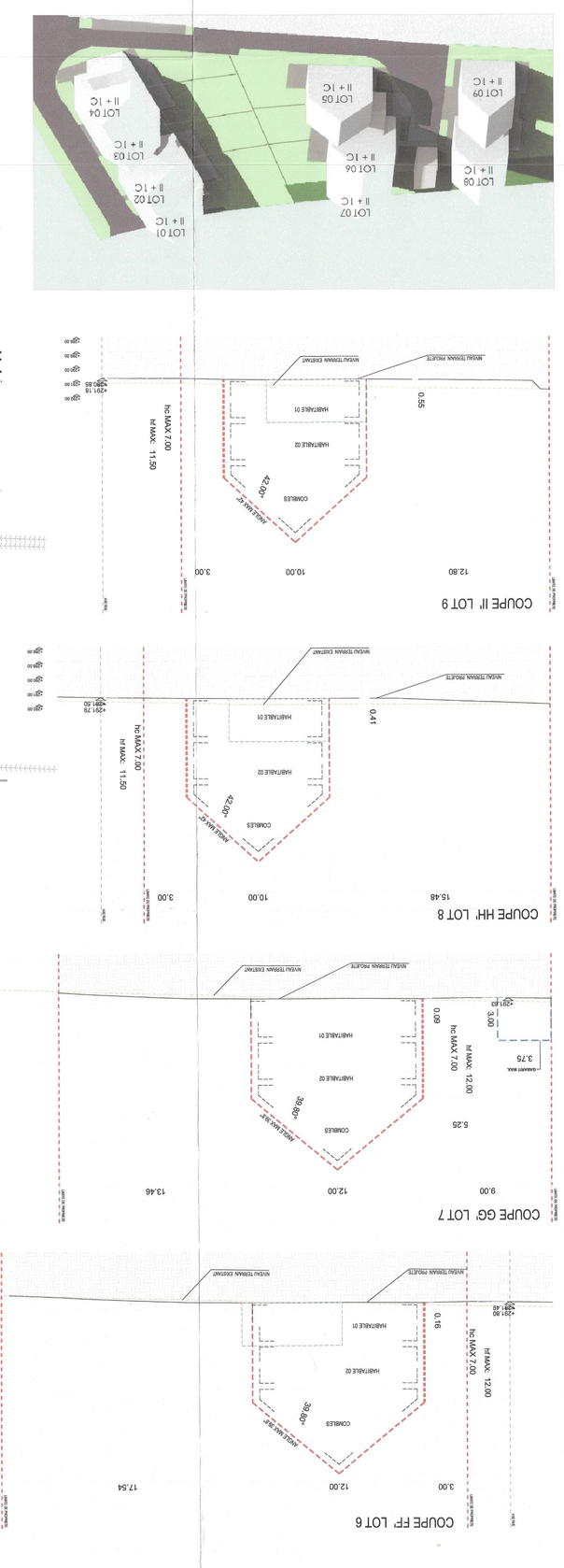

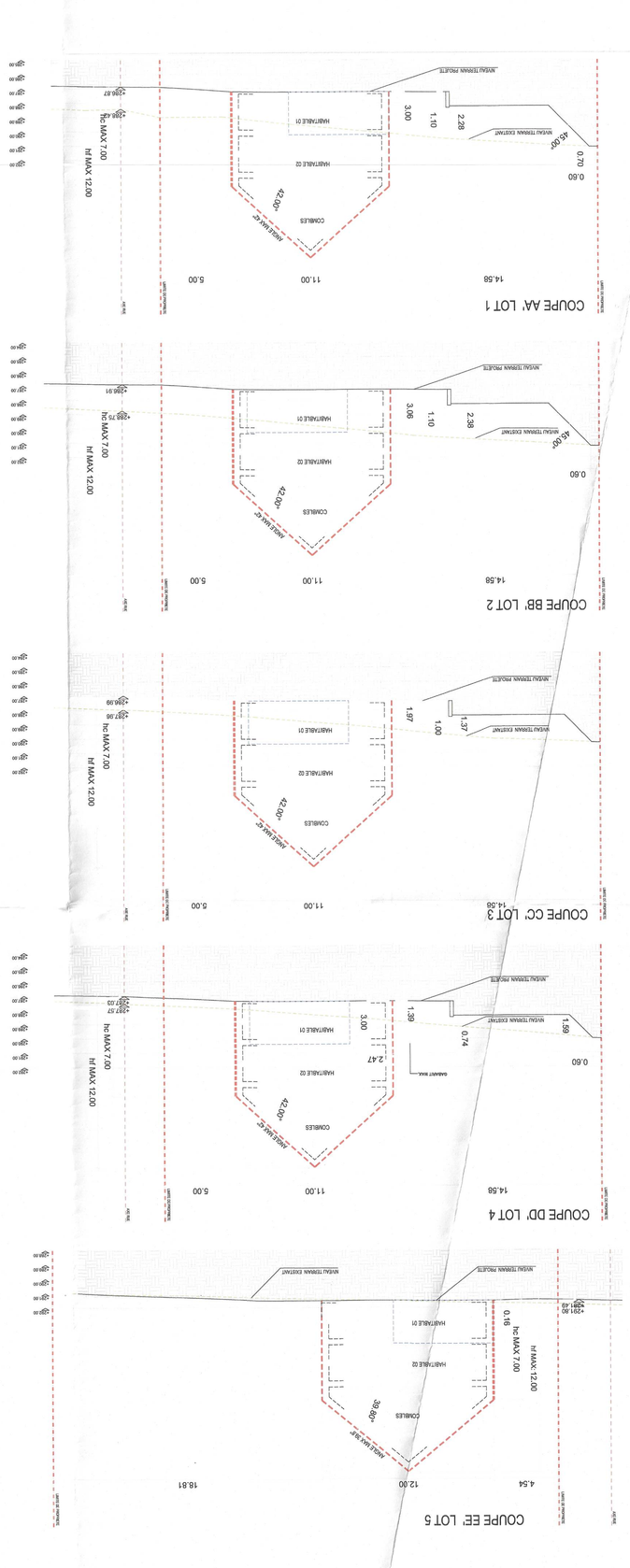

ARCHITECTE

MAITRE DE L'OUVRAGE

DATE	18/01/2022
DESSIN N°	
ECHELLE	(DIN A0) 1/200
PLAN	PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER
SITUATION	BROUCH-BOEVANGE-SUR-ATTERT
PROJET	13 Rue de Buschdorf -"an der Heer"
MAITRE DE L'OUVRAGE	FELTES & ASSOCIES PROMOTION

ARCHITECTURE URBANISME ARCHITECTURE D'INTERIEUR ECOLOGIE

NDM ARCHITECTURA

179, ROUTE D'ESCH, L-1471 LUXEMBOURG – TEL.:452780/FAX:452775

AUTORISATION D'ETABLISSEMENT ARCHITECTE N.108946 - AUTORISATION D'ETABLISSEMENT URBANISTE/AMENAGEUR N. 001.3044/1

CES PLANS SONT VALABLES UNIQUEMENT POUR UNE DEMANDE D'AUTORISATION DE BATIR.
TOUTES LES MESURES SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION.
SONT A ETUDIER PAR UN INGENIEUR GENIE CIVIL AGREE.
TOUTE EVALUATION D'ORDRE STATIQUE CONCERNANT LE BATIMENT, SON ASSISE AINSI QUE SES AMENAGEMENTS EXTERIEURS
SONT A ETUDIER PAR UN INGENIEUR GENIE CIVIL AGREE.
VENTILATION SONT A ETUDIER PAR UN INGENIEUR GENIE TECHNIQUE AGREE.
TOUTE EVALUATION D'ORDRE TECHNIQUE CONCERNANT LES INSTALLATIONS SANITAIRES, ELECTRICITE, CHAUFFAGE ET
LA POSITION ET LE DIMENSIONNEMENT DE TOUS LES RESEAUX AINSI QUE DE LEUR RACCORDEMENT DOIVENT A TITRE INDICATIF ET
SONT A VERIFIER SUR SITE AVANT LE DEBUT DE L'EXECUTION.
LE PROJET DOIT REPONDRE AUX PRESCRIPTIONS DE PREVENTION INCENDIE SUIVANT LA LOI EN VIGUEUR.
LES NIVEAUX DE LA VOIRIE ET DU TERRAIN NATURAL SONT A VERIFIER LORS DE L'EXECUTION OU PAR ET POUR DES RAISONS
TECHNIQUES, CES DERNIERS PEUVENT ETRE ADAPTES SI NECESSAIRE.

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL PAR LOT OU LOT

	LOT/LOT			
surface d'implantation en sol (m2)	max.	max.	max.	max.
surface du rez-de-chaussée (m2)	max.	max.	max.	max.
type de toiture	toiture végétalisée		toiture en pente	toiture en dents-de-scie

DELIMITATION DU PAP ET DES ZONES DU PAG

- Délimitation du PAP
- Délimitation des différentes zones du PAG

COURBES DE NIVEAU

- terrain existant
- terrain remodelé

NOMBRES DE NIVEAU

- f, II, III__ : nombre de niveaux pleins
- +1,2_R : nombre d'étages en retrait
- +1,2_C : nombre de niveaux sous combles
- +1,2_S : nombre de niveaux en sous-sol

HAUTEUR DES CONSTRUCTIONS

- ho - x : hauteur à la corniche de x mètres
- ht - x : hauteur à la faîtière de x mètres
- ho - x : hauteur à l'acrotère de x mètres

TYPE, DISPOSITIONS ET NOMBRE DES CONSTRUCTIONS

- co : constructions en ordre contigu
- one : constructions en ordre non contigu
- x - mi : x maisons isolées
- x - mj : x maisons jumelées
- x - mb : x maisons en bande

TYPE ET NOMBRES DE LOGEMENTS

- x - a : x logements de type unifamilial
- x - b : x logements de type bifamilial
- x - c : x logements de type collectif

FORMES DE TOITURE

- tp : toiture plate
- ty(x%-x%) : toiture à x versants, degré d'inclinaison
- ↔ : orientation du faîte

GABARIT DES IMMEUBLES (PLAN/COUPES)

- limite de surfaces construites pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limites de surfaces construites pour dépendances
- limites de surfaces construites pour constr. souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant-corps

DELIMITATION DES LOTS/LOTS

- lot projeté
- lot projeté

- terrains cédés au domaine public communal

DEGRE DE MIXITE DES FONCTIONS

- min x% : pourcentage minimal en surface constructible brute à donner au logement par construction
- x%, y% : pourcentage minimal et maximal en surface constructible brute de logement par construction
- x%: pourcentage obligatoire en surface constructible brute de logement par construction

ESPACES EXTERIEURS PRIVES ET PUBLICS

- EVp : espace vert privé
- EVP : espace vert public
- ADJ : aire de jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piétonnier/piste cycliste/zone piétonne
- voie de circulation de type zone de résidentiel ou zone de rencontre 20km/h
- surface destinée à l'aménagement de la voirie
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige a conserver
- haie projetée / haie a conserver
- murets projetés / murets à conserver

PLANTATIONS ET MURETS

- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige a conserver
- haie projetée / haie a conserver
- murets projetés / murets à conserver

SERVITUDES

- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- aménagement du ruisseau/ a sauvegarder

INFRASTRUCTURES TECHNIQUES

- réservation d'un ouvrage pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

LEGENDE SUPPLEMENTAIRE